

## (12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 46707 B1**
- (43) Date de publication : **31.08.2022**
- (51) Cl. internationale : **A61K 31/20; A61K 31/201; A61P 15/06; A61K 31/23; A61K 31/202**
- 
- (21) N° Dépôt : **46707**
- (22) Date de Dépôt : **03.11.2017**
- (30) Données de Priorité : **07.11.2016 GR 20160100572**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/GR2017/000064 03.11.2017**
- (71) Demandeur(s) : **GELADAKI, Varvara, 13 Kastamonis Street 14121 Neo Iraklio Attikis (GR)**
- (72) Inventeur(s) : **GELADAKI, Varvara**
- (74) Mandataire : **SABA & CO.,TMP**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: **EP17808129.5**
- 
- (54) Titre : **COMPOSITIONS ORALES À EFFET IMMUNOMODULATEUR SUR DES CELLULES TUEUSES NATURELLES**
- (57) Abrégé : L'invention concerne des compositions orales, comprenant en tant que principes actifs, une association d'acides gras ou d'esters de ceux-ci, destinées à être utilisées dans une méthode pour le traitement d'avortements spontanés répétés ou d'échecs de nidation répétés après fécondation in vitro chez des femmes hypofertiles ayant un nombre accru de cellules NK et/ou une cytotoxicité accrue de celles-ci. Les compositions orales sont administrées dans des proportions spécifiées pendant une période de temps spécifiée.

REVENDICATIONS

1. Composition orale comprenant en tant que principes actifs une combinaison d'acides gras ou d'esters de ceux-ci, pour son utilisation dans un procédé pour le traitement d'avortements spontanés récurrents ou d'échecs d'implantation répétés chez un sujet humain de sexe féminin présentant  
5 12 % ou plus de cellules NK du sang périphérique dans les cellules du sang périphérique totales et/ou dans laquelle la cytotoxicité des cellules NK du sang périphérique du sujet humain de sexe féminin est au moins 10 % supérieure à la cytotoxicité moyenne d'une population témoin de femmes humaines saines en âge de procréer sans échec de reproduction et qui ont  
10 donné naissance à au moins un enfant, dans laquelle la composition est administrée par voie orale pendant 30 à 60 jours et dans laquelle la quantité totale d'acides gras ou d'esters de ceux-ci administrée quotidiennement est de 0,10 g/kg de poids corporels à 0,70 g/kg de poids corporel, calculée sous la forme d'acides gras.  
15
2. Composition orale pour son utilisation selon la revendication 1, dans laquelle la quantité totale d'acides gras ou d'esters de ceux-ci administrée quotidiennement est de 0,20 g/kg de poids corporel à 0,50 g/kg de poids corporel, calculée sous la forme d'acides gras.  
20
3. Composition orale pour son utilisation selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle la composition est administrée pendant 40 à 50 jours.
4. Composition orale pour son utilisation selon l'une quelconque des  
25 revendications 1 à 3, dans laquelle les acides gras sont sélectionnés dans le groupe consistant en des acides gras ayant une chaîne aliphatique de 13 atomes de carbone ou plus, des acides gras ayant une chaîne aliphatique de 6 à 12 atomes de carbone, des acides gras ayant une chaîne aliphatique de moins de 6 atomes de carbone et des mélanges de ceux-ci.  
30
5. Composition orale pour son utilisation selon la revendication 4, dans laquelle les acides gras ayant une chaîne aliphatique de 13 de carbone ou plus sont sélectionnés dans le groupe consistant en les acides palmitique, stéarique,

myristique, arachidique, oléique, docosahexaénoïque, éicosapentaénoïque, palmitoléique, myristoléique, sapiénique, linoléique,  $\alpha$ -linoléique,  $\gamma$ -linoléique et des mélanges de ceux-ci.

- 5 6. Composition orale pour son utilisation selon la revendication 4, dans laquelle les acides gras ayant une chaîne aliphatique de 6 à 12 atomes de carbone sont sélectionnés dans le groupe consistant en les acides laurique, caprique, caprylique et des mélanges de ceux-ci.
- 10 7. Composition orale pour son utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, dans laquelle la composition comprend au moins un acide gras saturé, au moins un monoinsaturé et au moins un polyinsaturé ayant une chaîne aliphatique de 13 atomes de carbone ou plus ou des esters de celui-ci.
- 15
8. Composition orale pour son utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, dans laquelle au moins 50 % en poids des principes actifs dans la composition, calculés sous la forme d'acides gras, sont des acides gras ayant une chaîne aliphatique de 13 atomes de carbone ou plus ou des esters de ceux-ci.
- 20
9. Composition orale pour son utilisation selon la revendication 8, dans laquelle au moins 65 % en poids des principes actifs dans la composition, calculés sous la forme d'acides gras, sont des acides gras ayant une chaîne aliphatique de 13 atomes de carbone ou plus ou des esters de ceux-ci.
- 25
10. Composition orale pour son utilisation selon la revendication 9, dans laquelle au moins 97 % en poids des principes actifs dans la composition, calculés sous la forme d'acides gras, sont des acides gras ayant une chaîne aliphatique de 13 atomes de carbone ou plus ou des esters de ceux-ci.
- 30
11. Composition orale pour son utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, dans laquelle les esters d'acides gras sont sélectionnés dans le groupe consistant en des monoglycérides, diglycérides,

triglycérides, phospholipides, sphingolipides, saccharolipides et des mélanges de ceux-ci.

- 5 12. Composition orale pour son utilisation selon la revendications 11, dans laquelle les esters d'acides gras sont sélectionnés dans le groupe consistant en des monoglycérides, diglycérides, triglycérides et des mélanges de ceux-ci.
- 10 13. Composition orale pour son utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, dans laquelle la composition comprend en outre un(e) ou plusieurs vitamines, ions métalliques, acides aminés ou mélanges de ceux-ci.